

Conseil municipal du 28 janvier 2022 à 21 heures

Présents : Yves Funel

Jean François Ballester, Stéphan Bergeon, Bernard Cessou,
Marie France Clarac, Mireille Jacob, Luc Ménardo, Patrice Orban,
Victor Parzich, Christine Peyroutou,

Excusée : Marie Azihari

Secrétaire de séance : Christine Peyroutou

Syndicat Intercommunal des 3 vallées :

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Intercommunal des 3 Vallées doit mettre à jour ses statuts, et soustraire la compétence « irrigation ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat Intercommunal des 3 Vallées .

Le conseil municipal prend note que la compétence « irrigation » est rendue aux communes.

CAPG : Approbation du rapport CLECT :

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance et d'adopter le rapport de synthèse des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant les compétences tourisme, et GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines).

Pour tenir compte de ces modifications de transfert de compétence, il est proposé de modifier la répartition des attributions de compensation à compter de 2022 et de prévoir une régularisation pour l'exercice de 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la régularisation des attributions de compensation de l'exercice 2021 suivant le tableau transmis.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la répartition des attributions de compensation positives ou négatives pour les exercices 2022, 2023 et suivants selon le tableau.

ONF : Délibération contre le projet de contrat proposé par l'état :

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF.

2 points sont à retenir suite à la présentation du projet :

- Une contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 et de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le projet de contrat 2021-2025 ETAT- ONF.

PNR :

- **Approbation des nouveaux statuts.**
- **Mise à disposition de matériel de visio-conférence.**

Cette modification concerne :

La nécessité de tenir les Comités Syndicaux, bureaux et autres réunions en visioconférence, et pour pouvoir le faire hors état d'urgence. Il est donc proposé :

- D'éclater en plusieurs lieux les sessions du Comité Syndical pour se rapprocher des délégués et faciliter le quorum,
- D'entériner définitivement les modalités pratiques mises en œuvre pendant la situation d'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID.

La prise en compte de la demande régionale en date de 2019, de supprimer la clause d'indexation des cotisations, intervenue à la fin du processus de révision des précédents statuts où cette mention venait d'être inscrite à l'identique des autres parcs régionaux.

Les perspectives de coopération entre le parc et d'autres collectivités dont le périmètre concerne plus ou moins le périmètre du parc.

Il est proposé d'équiper la salle communale de la Mairie de Caille avec un système de visio-conférence.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts et la mise à disposition de matériel de visio-conférence.

SDEG :

- **Dissolution du syndicat et reprise des compétences par le SICTIAM.**
- **Désignation des délégués titulaires et suppléants.**

Il est proposé :

- De prendre acte du transfert de compétence du SDEG au SICTIAM et des statuts modifiés du SICTIAM.
- De désigner les représentants de la commune pour siéger dans les collèges du comité syndical du SICTIAM suivant :

| | |
|---|---------------------------------------|
| Collège « distribution publique d'électricité » | Titulaire : Mr Patrice Orban |
| | <i>Suppléant : Mr Stéphan Bergeon</i> |
| Collège « éclairage public » | Titulaire : Mr Stéphan Bergeon |
| | <i>Suppléant : Mr Patrice Orban</i> |

Le conseil municipal acte le transfert de compétence du SDEG au SICTIAM et les statuts modifiés du SICTIAM.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les représentants de la commune pour siéger dans les collèges du comité syndical du SICTIAM .

Tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité.
- Création d'un poste d'adjoint administratif à 24h.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la création du poste d'accroissement temporaire d'activité ainsi que du poste d'adjoint administratif à 24h.

Achat garage Sandra Funel :

Madame Sandra Funel propose à la Mairie l'achat du garage situé en zone agricole et zone agricole protégée au lieu-dit « la grande pièce » avec le terrain de la parcelle 37.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat du garage et du terrain.

Convention Robert Funel :

Monsieur Robert Funel nous a fait part de son souhait de mettre en place à une convention de location entre la Mairie et lui-même, relatif à l'occupation d'une partie de son terrain par des ateliers de l'accrobranche sur une surface de 1000 m2 environ.

La somme de 300 € pour l'année est proposée et sera reconduite chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des deux parties, un mois avant la date anniversaire de la signature de la convention.

Le conseil municipal vote : 8 « pour » et 3 « contre ».

Site internet :

La convention avec PL'ARTS prend fin le 31 janvier 2022. Des devis de développement du site internet ont été demandés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la refonte du site internet communal.

QUESTIONS DIVERSES :

Association « Baouroux en partage » :

Information sur l'association « Baouroux en partage » et du prêt des locaux de la commune.

Auberge et gestion forestière :

Proposition de visite de l'auberge « L'Entre-Potes », anciennement l'auberge du Baouroux avec un repas où chacun paie son menu, ainsi que la visite du parc forestier de la commune et de la plantation de 1573 cèdres sur la parcelle n° 7 en présence de Monsieur Gaël Oddon, chef de triage de Saint Vallier de Thiey de l'Office National des Forêts.

Devenir de la station « l'Audibergue-la Moulière » :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion d'une réunion avec Madame Michèle Olivier Conseillère départementale représentant Monsieur Jérôme Viaud, et le SMGA représenté par sa Directrice Madame Marion Luigi, il a proposé que la commune transfère l'activité location de VTT au profit de ce dernier afin de l'intégrer dans le projet de redéploiement des activités toutes saisons sur lequel il travaille en concertation avec la mairie.

En effet, la fin programmée de l'exploitation du télésiège de la Moulière impose de reconsidérer les actions futures du site avec des activités toutes saisons, la neige n'étant malheureusement plus au rendez-vous de façon régulière, et la fin de l'exploitation du télésiège étant programmée.

Le président du SMGA, Monsieur Jérôme Viaud et Madame Michèle Olivier ont présenté un dossier qu'ils ont fortement défendu auprès du Président du département Monsieur Charles-Anges Ginesy, et ont obtenu une subvention pour mener à bien la diversification du massif de l'Audibergue.

Le projet reste à construire de façon durable avec un modèle économique global ; une réflexion est donc engagée entre le SMGA et la commune concernant la Moulière. La directrice du SMGA était d'ailleurs intervenue en ce sens auprès de notre collectivité en septembre dernier.

Monsieur le Maire précise qu'un état des lieux du matériel existant, (vélos, matériel de sécurité ...) est en cours de réalisation afin que ce dernier soit revendu au SMGA.

Le Conseil Municipal ayant ouï ces explications approuve à l'unanimité.

Le MAIRE
Yves FUNEL